



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1872

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 6 novembre 2018, le ***Règlement numéro 1872 décrétant une dépense et un emprunt de 1 185 000 \$ pour l'acquisition de quatre (4) véhicules roulants de type 10 roues incluant les équipements***

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 19 et 20 novembre 2018 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 14 décembre 2018.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 26 décembre 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA